

226C0477
FR0013227113-FS0320

9 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOITEC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 avril 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société SOITEC et détenir 2 189 298 actions SOITEC² représentant autant de droits de vote, soit 6,12% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 2 189 298 actions SOITEC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 785 014 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.